

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 14, procurations : 3, votants : 17.

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 10 novembre 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Stéphane FICCA.

Absent ayant donné pouvoir : J. LEPRÉ a donné pouvoir à J. TISSOT
J. GALÉRA a donné pouvoir à M. VANNEL
V. GRILLET a donné pouvoir à C. VEILLARD

Absent n'ayant pas donné pouvoir : J.-P. BADIA
R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : C. VEILLARD

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 21 octobre 2021
- Validation PV conseil municipal du 10 novembre 2021
- Délibérations
 - Modification des statuts du SISLS (fin compétence piscine)
 - Transfert piscine intercommunale à Vienne Condrieu Agglomération
 - Convention d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules
- Divers
 - Projets commission environnement (aménagement de l'étang et place de la Poste)
 - Présentation du projet d'aménagement du chemin de l'Oie
 - Projet d'acquisition parcelle chemin de l'Oie
 - Cérémonie des voeux
 - Projets zone 30 et zone bleue
 - Projet extension de la maison des associations
 - Projet maison Tochon
 - École : transport classes transplantées
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 21 OCTOBRE 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 10 NOVEMBRE 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20211118-01

MODIFICATION DES STATUTS DU SISLS SUITE AU TRANSFERT DE LA PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE À VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2022 (présenté par J. Tissot)

Monsieur le Maire explique qu'il faut se positionner sur les statuts du syndicat. L'essentiel des changements réside dans le fait que ce syndicat ne s'occupera plus que du terrain de jeux et du bâtiment du centre des mille loisirs. Le siège sera transféré à Luzinay.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20211118-02

APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE À VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2022 (présenté par J. Tissot)

Cette convention concerne le personnel et les biens qui vont être transférés. Tout le personnel technique et administratif est repris par Vienne-Condrieu Agglomération.

La parcelle C2189 qui appartient à la commune de Villette va être divisée, la commune souhaitant en conserver une partie.

Les contreparties financières de cette convention seront définies par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Des calculs ont été effectués et le chiffrage est en cours de négociation.

Voté à l'unanimité.

TRANSFERT DE VOIRIES EN GESTION VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION (présenté par J. Tissot)

Une délibération au sujet du transfert des voiries vers Vienne Condrieu Agglomération sera à prendre lors d'un conseil ultérieur.

Le transfert de trois voies est envisagé, une réflexion doit être menée pour les nommer.

DÉLIBÉRATION N° 20211118-03

CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIÈRE DE VÉHICULES EN STATIONNEMENTS GÊNANTS ET POUR ENLÈVEMENT D'ÉPAVES (présenté par J. Tissot)

Pour l'instant, il n'est pas possible de faire enlever de véhicules. C'est pourquoi il est nécessaire de signer une convention avec un établissement chargé des opérations de mise en fourrière et de gardiennage des véhicules en stationnement gênant ou abandonnés sur le territoire.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

PROJETS COMMISSION ENVIRONNEMENT (AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG ET PLACE DE LA POSTE) (présenté par C. Garcia Eboli)

Deux gros projets sont en cours et menés par les mêmes personnes de la commission environnement. La gestion du calendrier de ces projets est difficile à tenir de manière concomitante. La commission sollicite donc l'avis du conseil municipal pour choisir le projet à mener en premier.

C. Garcia Eboli explique que l'association de pêche trouve que l'état actuel de l'étang est encore assez satisfaisant. Un curage implique de garder l'étang vide pendant plusieurs mois.

Le projet de la place de la Poste peut être mené plus rapidement.

Le conseil se prononce pour la conduite du projet d'aménagement de la place de la Poste en premier lieu.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE L'OIE (présenté par C. Garcia Eboli)

La réunion publique de ce projet aura lieu jeudi 2 décembre, y sont invités les riverains, les agriculteurs et la société gestionnaire du silo. Vienne Condrieu Agglomération mènera cette réunion.

Un équilibre a été recherché entre les déplacements doux, la gestion des eaux, le stationnement et le passage des tracteurs se rendant au silo. Des bandes piétons et vélos seront installées sur un côté ainsi que des noues pour gérer les eaux de pluie. Des plateaux sont placés au niveau des croisements.

PROJET D'ACQUISITION PARCELLE CHEMIN DE L'OIE (présenté par J. Tissot)

En l'absence de Jean Galéra, Jean Tissot explique l'état d'avancée de ce projet. Les enfants du propriétaire sont d'accord pour signer mais ils n'ont pas encore le droit de tutelle leur permettant de s'engager au nom de leur père.

CÉRÉMONIE DES VŒUX (présenté par J. Tissot)

Monsieur Laurent rappelle que des demandes financières supplémentaires, non prévues au budget, sont faites régulièrement. Il convient que le conseil municipal se positionne concernant ces dépenses.

L'organisation de la cérémonie des vœux implique ce type de questions : travaux dans la salle pour la réfection du sol (pour un montant d'environ 30 000 euros) et achat d'un écran de projection (1 500 euros).

Jean Tissot souhaite une réflexion sur l'organisation de ces vœux : qui va parler ? de quels sujets ?

La question est posée également de la parution du magazine municipal avant ou après les vœux, sachant qu'il est souhaité et demandé de distribuer des invitations.

PROJETS ZONE 30 ET ZONE BLEUE (présenté par M. Vannel)

L'idée est de mettre tout le centre du village en zone 30 jusqu'au chemin des Vignes et de limiter le nombre d'entrées dans la zone, d'instaurer un marquage vertical et horizontal. Olivier Laurent fait remarquer que la zone 30 actuelle n'est pas très bien respectée et que son extension sur une zone plus large risque de ne pas avoir d'effet. L'idée de mettre tout le village en zone 30 permettrait aux conducteurs de ne pas avoir à se poser la question du périmètre de la zone.

Un vote du conseil est sollicité au sujet du périmètre de la zone 30.

Vote favorable à l'unanimité (3 abstentions).

Les zones de parking susceptibles d'être intégrées à la zone bleue ont été présentées sur plan. Hélène Perdielle fait remarquer que la commission attendait la fin des travaux avant de la mettre en place. Jean Tissot indique que ce sujet est urgent car le stationnement est un gros problème. Le périmètre présenté semble convenir au conseil, des remarques sont toutefois soulevées concernant l'intégration dans cette zone des places devant le monument aux morts, la place PMR et livraison sur la rue de l'Église.

PROJET MAISON TOCHON (présenté par J. Tissot)

La signature de la vente doit avoir lieu le 15 décembre.

ÉCOLE : TRANSPORT CLASSES TRANSPLANTÉES (présenté par H. Perdielle)

Trois classes de l'école doivent partir en classe transplantée en 2022. Les enseignants ont présenté des devis :

- classes transplantées à Crupies (Drôme) en avril : 1 600 € TTC pour deux classes ;
- classe transplantée à St Raphaël : 3 500€ pour une classe.

Ces sommes seront prises sur le budget 2022, mais comme le budget ne sera voté qu'en mars, il faut se positionner maintenant pour que les enseignants puissent monter leur projet.

Vote favorable à l'unanimité (4 abstentions, 1 personne ne prend pas part au vote)

VIDÉOPROTECTION

Une rencontre a eu lieu avec l'exploitant du château d'eau (Suez) pour installer des antennes.

Le TE 38 demande de préciser le numéro d'identification des mâts dans la convention.

L'installation sera peut-être retardée par les délais d'approvisionnement du serveur.

SUIVI DU DOMAINE DES POIRIERS AVEC EUROPEAN HOMES (présenté par O. Laurent)

Une rencontre a eu lieu mercredi 17 novembre. De nombreux points ont été soulevés :

taille des places de stationnement, places en ever-green en mauvais état, présence des camions-toupies durant les horaires critiques d'entrée de classe, malgré les rappels réguliers faits par la mairie, non transmission des plans définitifs, etc.

Au vu des problèmes relevés, en contrepartie, les marquages seront faits en résine pour la bande de circulation piétonne.

Une signalisation verticale provisoire complète devrait être installée le 29 novembre.

PROJET EXTENSION MAISON DES ASSOCIATIONS (présenté par O. Laurent)

Des cabinets d'architectes ont été consultés au sujet d'une extension de la maison des associations en lieu et place des anciens ateliers municipaux, pour un calendrier de préparation en 2022 et réalisation en 2023.

Les objectifs de ce bâtiment seraient de pouvoir accueillir un dojo (en respectant les normes demandées), des salles de taille moyenne (plus grandes que les salles actuelles) orientées vers l'accueil d'activités sportives. Le sous-sol serait à garder en aménagement pour après. Le stockage devrait être pensé dès la conception.

Des demandes de chiffrages à grosses mailles ont été faites avec un phasage (découpage du projet en plusieurs tranches d'investissement).

En parallèle, le trésorier (du Trésor Public) a été rencontré pour faire le point sur les emprunts actuels de la commune et nos capacités d'emprunts, ainsi que M. Girodet de la caisse d'épargne pour évaluer avec lui les possibilités de renégociation des prêts et la possibilité d'emprunt nouveau.

PRÉSENTATION DE L'APPLICATION MOBILE RETENUE (présenté par B. Péchon)

L'application retenue est [IntraMuros](#), qui est une appli mutualisée. Elle permet de gérer un annuaire, une partie signalisation qui permet d'informer de problèmes de voirie, de déchets, etc, des sondages, des cartes.

Ce n'est pas la plus belle mais elle est rapide et relativement économique, et permet de sélectionner les notifications.

Une rencontre est prévue lundi 22 novembre. Le coût est de 504€ TTC par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.